

Rapport n°8 :

**Pôle Universitaire d'Innovation (PUI) – AAP France 2023
Projet Bourgogne-Franche-Comté en phase de construction**

Rapporteur (s) :	Dominique GREVEY - Président d'UBFC Laurent GAUTIER - Coordinateur
Service – personnel référent	<i>Directrice :</i> Julie MONNIN Direction de la Recherche et des Etudes doctorales
Séance du Conseil d'administration	16 mars 2023

Pour délibération	<input type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input checked="" type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

1. L'appel à projets de France 2030

L'appel à propositions « Pôles Universitaires d'Innovation (PUI) » vise à faire émerger, en plus des 5 déjà engagés dans une expérimentation, une vingtaine de PUI afin d'accélérer les dynamiques territoriales d'innovation. L'ensemble des PUI disposeront des moyens nécessaires pour se structurer, co-construire une stratégie d'innovation et déployer une feuille de route territoriale permettant de renforcer l'impact socio-économique des sites de recherche et de répondre à l'ambition nationale de création de start-up et de génération d'innovations de rupture.

Un PUI est constitué d'un consortium d'acteurs de la recherche et de l'innovation d'un écosystème local. Ce consortium comprend à minima :

- des établissements publics dont les statuts prévoient une mission de recherche, tels que définis dans le décret n°2021-882 du 1er juillet 2021 (établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche, organismes nationaux de recherche, etc.) ;
- des structures d'aide au transfert et à l'innovation (filiales de transfert des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des écoles et des organismes de recherche ; incubateurs de la recherche publique ; sociétés d'accélération du transfert de technologie (SATT) et expérimentations complémentaires des SATT).

Sans création de nouvelle structure juridique, les PUI visent à capitaliser sur l'ensemble des initiatives, compétences, outils et acteurs de l'innovation existants pour en renforcer l'articulation afin de maximiser l'impact des résultats de la recherche.

Les PUI s'inscrivent dans une dynamique plus large d'accélération des actions engagées par le Gouvernement pour atteindre l'objectif de création de 500 start-up Deeptech par an en 2030.

Deux objectifs principaux sont assignés aux PUI :

1. accroître l'efficacité et l'efficience des actions de soutien à l'innovation (recherche partenariale, transfert de technologie, entrepreneuriat) au sein du site ;
2. augmenter et accélérer le flux de projets d'innovation émergeant des laboratoires de recherche et améliorer le taux de conversion vers l'innovation de ces projets notamment par la création de start-up Deeptech.

2. L'agenda

La sélection des propositions se fait en deux temps :

1. Étape de qualification des propositions :

- Date limite de transmission des dossiers : 20 janvier 2023
- Audition des projets les 15 et 16 février 2023
- Notification aux candidats invités à remettre un dossier complet : début mars 2023
- Contractualisation : fin mars 2023

2. Étape de sélection des propositions :

- Date limite de transmission de dossiers : 24 mai 2023
- Contractualisation : juillet 2023

3. Résumé du pré projet BFC déposé pour sa qualification

Obtenir le label PUI sera un atout déterminant pour renforcer la dynamique d'innovation en Bourgogne-Franche-Comté. Les 7 établissements actuellement membres de la COMUE UBFC, INRAe, l'incubateur Allègre DECA-BFC et la SATT Sayens ont décidé de porter ensemble un projet ambitieux et réaliste et se positionnent comme membres fondateurs du PUI-BFC. Les partenaires pressentis sont les organismes nationaux de recherche, CNRS et INSERM, les quatre établissements de santé qui sont des partenaires stratégiques pour le site, les pôles de compétitivité car les connexions existantes, et fructueuses, gagneraient à être amplifiées, l'Agence économique régionale, le Conseil régional, chef de file des collectivités en matière de développement économique, d'innovation et de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche, trois collectivités portant des projets emblématiques et la fondation partenariale de l'université de Franche-Comté, de l'ENSMM et de l'EFS.

Gouvernance. La gouvernance articule un Comité d'orientation stratégique (COS) à un Comité de pilotage (CoPil) qui s'appuient sur les apports de Groupes de travail transverses et évolutifs (outils et méthodes à déployer transversalement).

Le CoPil élabore le plan d'action opérationnel incluant l'affectation des moyens et son amélioration continue, coordonne les acteurs et les actions transverses et consolide l'information, notamment pour le reporting auprès du COS et des financeurs. Il propose également le plan d'action stratégique et son évolution au COS.

Le COS, quant à lui, propose des orientations stratégiques, émet un avis sur le plan d'action stratégique et son évolution ainsi que sur la cohérence d'affectation des moyens. Il associe l'ensemble des fondateurs et des partenaires et est animé par le chef de file.

Ce schéma de gouvernance se positionne en transversalité aux diverses instances qui existent en Bourgogne-Franche-Comté : Comités de pilotage des stratégies régionales d'innovation vers une spécialisation intelligente (SRI-SI), Schéma Régional de Développement Economique

d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), pôles de compétitivité, projets de territoires (Territoires d'innovation...) ... auxquelles les acteurs participent.

Auto-diagnostic. L'autodiagnostic, réalisé au travers de 6 « focus group » ayant mobilisé une soixantaine de personnes, complété d'une étude menée par le Conseil régional en 2018, a permis de confirmer que :

- La stratégie de recherche du site, avec ses 3 domaines différenciants cohérents avec les priorités de la stratégie régionale d'innovation, constitue une bonne base pour l'émergence de filières en lien avec les priorités régionales et les stratégies nationales d'accélération ;
- Le contexte industriel régional offre un excellent terrain d'expérimentation avec des besoins, à la fois, d'innovation et de ressourcement technologique ;
- L'appropriation de la troisième mission (innovation et entrepreneuriat)¹ par les chercheurs reste très différenciée en fonction des domaines scientifiques et au sein d'un même domaine. Le résultat est que le flux de projets de valorisation/innovation n'est pas en rapport avec les succès de la recherche ;
- Les outils de la valorisation existent, sont performants pris un à un, leurs acteurs se connaissent bien. Les connexions, bien établies pour certaines, méritent un renforcement pour un partage des pratiques enrichissant et un continuum d'accompagnement renforcé ;
- L'orientation « pull » du site est un peu faible ;
- Des zones d'idéation (hackathons, Crunch Time, ateliers d'innovation) à la notoriété grandissante méritent d'être essayées, notamment en lien avec les domaines différenciants du site.

Stratégie. La stratégie consiste à capitaliser sur l'existant et à porter collectivement une chaîne de valeur enjeux/objectifs/actions/ressources organisée à l'échelle du site. Les 4 enjeux suivants sont retenus :

- **Enjeu 1 - Appropriation et acculturation à la troisième mission.** Ici l'objectif sera de lever les barrières et préjugés, d'enrôler les décideurs et les cadres, de créer à l'échelle de la communauté académique une vraie culture de l'innovation, nécessaire pour activer les viviers de chercheurs, doctorants et étudiants ;
- **Enjeu 2 - Mise en visibilité de l'offre.** Il s'agira d'articuler les outils et les dispositifs existants dont la perception reste complexe. Nous aurons une approche orientée utilisateur en « traduisant » l'offre afin qu'elle soit lisible par les cibles, en particulier les PME. Le bon adressage de cet enjeu passe par une large mobilisation des intermédiaires de l'innovation et des points de contact avec les entreprises ;
- **Enjeu 3 - Développement des flux de projets.** Cela nécessite, notamment, une approche plurielle coordonnée « push & pull », associant aussi bien les fondateurs que les partenaires du monde socioéconomique et incluant un renforcement des phases d'idéation, de détection, de protection des résultats de la recherche en amont des contractualisations, de l'ouverture des infrastructures de recherche au monde socioéconomique...

¹ La troisième mission inclut de très nombreuses actions ou interactions liées à l'interface université-société, dont la recherche action avec les communautés, l'analyse de l'impact des changements sur la société, la culture de l'innovation, le transfert technologique, le développement de l'entrepreneuriat, les partenariats université-industrie, université-privé, etc. (extrait de « L'Université et la société : la troisième mission » - Ecole d'automne 2021 du réseau DG²)

- **Enjeu 4 – Accroissement de l’impact des startups.** Il s’agira de franchir une étape supplémentaire en accroissant l’impact des sociétés créées depuis les domaines différenciants. Il est choisi de renforcer l’accompagnement Deep tech, via une approche thématique entrepreneuriale et de renforcer le caractère Deep tech des projets innovants et à potentiel de création d’emploi et de valeur.

Propositions d’actions. Parmi les actions emblématiques à mettre en place, nous proposons notamment de :

- Développer des actions afin que chacun, au sein du monde académique, s’approprie la troisième mission : par exemple, sensibilisation des doctorants à travers l’étude concrète de leurs travaux, mise en place de référents « innovation » dans les unités de recherche, déploiement d’événements spécifiques... ;
- Animer trois hubs d’innovation ouverte (HIO) pour le développement des « filières » Transition agri-alimentaire, Santé : diagnostic et biothérapies et Hydrogène décarboné et Solutions de mobilité durables. Ces filières sont au croisement des stratégies d’accélération 2030, de la dynamique industrielle, des forces de recherche du territoire, de leur potentiel d’innovation et du « track record » des projets accompagnés ces dernières années. Ces HIO devront être déployés en cohérence avec l’action des partenaires et procurer une valeur ajoutée à l’existant. Ils viseront à augmenter le flux de projets issus des unités de recherche et à initier des projets prometteurs avec les acteurs du monde socioéconomique et des territoires. Ils ont vocation à associer l’ensemble des parties prenantes d’une « filière », tant régionales que nationales ;
- Installer un chercheur « ambassadeur de l’innovation » dans chaque unité de recherche et les animer par domaine différenciant ;
- Développer des actions d’idéation (Hackatons, ateliers d’innovation thématiques, speed creative workshop...) en croisant forces scientifiques (microtechniques par exemple) et attentes sociétales, et en associant une variété de participants (étudiants, chercheurs, entrepreneurs et salariés, utilisateurs) ;
- Formaliser le processus de valorisation/innovation à l’échelle du site, incluant l’ensemble des fondateurs voire certains partenaires, et la mise en place des pistes de progrès et des actions correctives et préventives via une démarche qualité du type ISO 9001.

La structuration de cette proposition sera consolidée dans le cadre de la préparation du dossier de sélection et viendra assoir sa valeur ajoutée pour l’ensemble des acteurs de l’écosystème d’innovation et, surtout, pour le rayonnement du site universitaire à l’échelle régionale, nationale et internationale.

DÉLIBÉRATION

Il est demandé au Conseil d’administration de bien vouloir prendre connaissance de ces informations.